



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre des Affaires intérieures** concernant le **bilan du dispositif destiné à renforcer la présence policière à Luxembourg-Ville**.

Lors du City-Breakfast du 23 avril 2024, Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg s'est déclarée satisfaite des premiers résultats du dispositif renforcé de la Police Grand-ducale en cours depuis janvier 2024 en ce qui concerne les résultats relatifs à la mendicité.

Elle émet cependant aussi une critique envers la Police, selon laquelle la consommation de drogue ne serait plus poursuivie. Surtout devant une école dans le quartier de la Gare, ce qui ne serait pas tolérable selon elle. Les trafiquants de drogue seraient également présents dans le quartier de la Gare ainsi qu'à différents arrêts du tram, par exemple sur la Place de l'Étoile. La presse écrite a quant à elle rapporté une délocalisation des activités des dealers vers un grand centre commercial situé à Bertrange. Selon la Bourgmestre, la Police devrait intensifier ses contrôles de manière plus significative.

Cela semble contredire vos propos tenus lors de la séance publique de la Chambre des Député.e.s en date du 14 mars 2024 : « *Ech rappeléieren nach eng Kéier, datt deen Dispositif spécial do ass fir d'Drogebekämpfung, géint d'Immigration illégale, de Proxenetisme, fir d'Salubrité publique a géint d'Mendicité organisée ass.* »

Au vu de ce qui précède, j'aimerais savoir de la part de Monsieur le Ministre:

1. **Quelles sont les raisons qui expliqueraient selon Monsieur le Ministre que les objectifs du dispositif policier spécial ne semblent pas être atteints sur le terrain ?**
2. **Quel est le bilan de Monsieur le Ministre en ce qui concerne la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants dans le quartier de la Gare ?**
3. **Monsieur le Ministre partage-t-il l'analyse de Madame la Bourgmestre selon laquelle le focus sur la mendicité empêche les agents de la Police de poursuivre efficacement les infractions liées aux stupéfiants, par exemple devant les écoles ?**
4. **Monsieur le Ministre partage-t-il l'analyse de Madame la Bourgmestre, appuyée par les observations relayées par la presse, selon laquelle le dispositif de la Police a eu comme effet la délocalisation des activités des dealers vers d'autres sites ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. SehoVIC', with a horizontal flourish extending to the right.

Meris SEHOVIC
Député



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°656 du 24 avril 2024 de l'honorable Député Monsieur Meris Sehovic au sujet du Bilan du dispositif destiné à renforcer la présence policière à Luxembourg-Ville.

Ad 1)

Depuis le 15 janvier 2024, la Police a déployé le dispositif spécial dans les quartiers Gare, Bonnevoie et Ville-Haute à Luxembourg, avec l'objectif d'assurer, entre autres sous forme de patrouilles pédestres, une présence policière régulière et visible dans les quartiers cités et à agir ainsi de manière positive sur le sentiment d'insécurité des citoyens.

L'objectif d'accroître la présence de la police dans ces quartiers, rendant les forces de l'ordre plus visibles et accessibles, a été pleinement atteint.

Ad 2)

En date du 16 avril 2024, la Police grand-ducale a publié un bilan des contrôles effectués dans le cadre du dispositif spécial.

Le bilan final du dispositif spécial pour la période du 15 janvier au 30 avril 2024 est le suivant :

- 2363 contrôles policiers
- 1071 contrôles de personnes
- 4 procès-verbaux portant sur la mendicité
- 30 procès-verbaux portant sur des signalements
- 24 autres portant sur la vérification d'identité, usage de faux, etc.
- 8 procès-verbaux de notifications d'étrangers (Fremdennotiz)
- 212 infractions au code de la route
- placement au centre de rétention de 2 personnes
- 235 fois usage de l'article Art. 5bis (garantie d'accès) .
- 70 interpellations de trafiquants de stupéfiants
- 48 arrestations de trafiquants de stupéfiants (dans le quartier Gare).

De manière générale, des actions de grande envergure, des flagrants délits et interpellations de trafiquants présumés sont des actions couramment menées par la Police Grand-ducale, afin de lutter contre le trafic de drogues à Luxembourg-Ville.

Depuis début janvier 2024, 4 opérations de grande envergure ont été réalisées dans le quartier de la Gare.



Ad 3)

S'agissant des propos de Madame la Bourgmestre que vous citez et selon lesquels Madame Polfer a déploré que « la consommation de drogue ne serait plus poursuivie », il convient de préciser que la Police continue d'interpeller les consommateurs de stupéfiants et rédige des procès-verbaux qu'elle transmet aux autorités judiciaires aux fins d'éventuelles poursuites.

Ad 4)

Toute action continue de la Police dans un certain domaine de criminalité en un lieu géographique déterminé peut impliquer le déplacement de ces phénomènes vers d'autres endroits en fonction de leur nature. Il convient de souligner que la Police poursuit son travail de lutte contre le trafic de drogues dans toutes les régions.

Luxembourg, le 28 mai 2024
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN